



**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

RAPPORT D'UNE VISITE DE CONDUITE EXTERNE DE L'AGENCE NATIONALE D'ÉVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU MAROC

Experts externes

Directeur des opérations Steffen Westergård ANDERSEN

Professeur Abdel Karim KOUMARE

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Sommaire

Chapitre 1. Note de synthèse	1
Chapitre 2. Introduction	2
Le contexte : L'enseignement supérieur au Maroc	2
Présentation de l'agence évaluée.....	3
Chapitre 3. Méthodologie	3
Chapitre 4. Constatations lors de la visite sur site, analyse et jugements	4
Partie B.....	5
Standard 2	5
Élaboration de mécanismes d'assurance qualité appropriés et adaptés au contexte ...	5
Partie C.....	7
Standard 1. Statut légal et personnalité juridique.	7
Standard 2. Vision et énoncé de mission.....	8
Standard 3. Gouvernance et Management	9
Standard 4. Indépendance de l'Agence d'Assurance Qualité	10
Standard 7. Ressources Financières et Humaines.....	11
Chapitre 5. Recommandations et appréciations	11

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Chapitre 1. Note de synthèse

Ce rapport est le résultat d'une visite de conduite externe concernant l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Maroc (ANEAQ).

Le projet HAQAA, financé par l'Union Européenne, en collaboration avec l'Union Africaine a permis d'élaborer un projet de référentiels communs des agences africaines d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. Ce projet présenté dans le document ASG-QA doit donc être prétesté.

Le but de la visite externe ainsi que des visites d'évaluation du projet HAQAA est d'analyser la pertinence de ce projet de référentiels communs, l'ASG-QA, auprès d'un échantillon d'agences africaines sous forme d'évaluations pilotes et visite externe en respectant toutes les étapes d'une évaluation externe.

Le projet HAQAA prévoit l'organisation de quatre visites externes et quatre visites d'évaluation.

Vu que l'ANEAQ est une agence récemment créée, elle a accepté de participer, dans le contexte du présent projet, à une visite externe, c'est à dire une visite de consultation externe focalisée sur quelques critères clefs avec une approche qui a respecté les étapes classiques d'une évaluation externe.

La visite externe a été conduite en Novembre 2018 par une équipe de deux experts internationaux, choisis sur la base de leur expertise dans le domaine de l'assurance qualité:
M Steffen Westergård Andersen et Pr Abdel Karim Koumaré.

Le rapport d'évaluation a été préparé sur la base d'un canevas proposé dans les annexes du document de Méthodologie de l'évaluation des agences d'assurance qualité.

Le processus d'évaluation dans cette visite externe a couvert trois périodes distinctes: avant, pendant et après la visite sur le site. Cette méthodologie a permis de faire une revue de littérature détaillée portant sur des documents majeurs fournis par l'organe de coordination de l'évaluation et l'ANEAQ. Il s'agit notamment des Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain, de la méthodologie d'évaluation des agences d'assurance qualité tenant compte du fait qu'il s'agit d'une visite externe, ainsi que le rapport d'auto-évaluation de l'ANEAQ. Les informations tirées de cette revue ont permis aux experts internationaux de préparer et de conduire des entretiens avec les parties prenantes de l'ANEAQ, conformément au programme présenté en annexe.

L'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Maroc a été légalement créée en 2014. Elle dispose d'un Conseil d'Administration et de trois commissions spéciales issues de ce conseil.

L'Agence a recruté les membres de son personnel et ses experts selon une procédure pertinente et transparente. Elle a procédé, en 2017 et 2018, selon des procédures pertinentes et transparentes, à l'évaluation de plus de 1600 filières de formation réparties sur toute l'étendue du territoire marocain.

Elle publie ses rapports d'activités annuels sur son site web, notamment les évaluations des filières.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Chapitre 2. Introduction

Le projet HAQAA, financé par l'Union Européenne, en collaboration avec l'Union Africaine a permis d'élaborer un projet de référentiels communs, l'ASG-QA, des agences africaines d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. Le projet HAQAA prévoit entre autre l'organisation de cinq visites externes et cinq visites d'évaluation. Vu que l'ANEAQ est une agence récemment créée elle a accepté de participer à une visite externe.

Les objectifs des visites externes sont, entre autres, de contribuer au développement des performances des agences, et de leurs donner une occasion de se familiariser avec les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain, ASG-QA, ainsi que rendre un écho aux parties prenantes du projet HAQAA sur la pertinence des Références et lignes directrices ASG-QA.

La visite externe de L'ANEAQ a porté sur les standards suivants du référentiel ASG-QA :

Partie B :

Standard 2 : désignant les mécanismes d'AQ externe avec leur objet

Partie C :

Standard 1 (Statut juridique),

Standard 2 (Vision et Mission),

Standard 3 (Gouvernance et Management),

Standard 4 (Indépendance de l'Agence d'Assurance Qualité),

Standard 7 (Ressources Financières et Humaines)

La visite externe a été réalisée par M Steffen Westergård Andersen, Directeur des Opérations à l'Institution Danoise d'Accréditation et Professeur Abdel Karim Koumaré, Expert en assurance qualité.

Après la réception et lecture de la documentation sur HAQAA, les ASG-QA et le rapport d'autoévaluation de l'ANEAQ, les deux experts ont conduit une visite sur place à Rabat du 21 au 23 Novembre 2018 pour recueillir des informations complémentaires sur les activités de l'Agence et les recouper avec les informations déjà obtenues, ainsi la rencontre des parties prenantes.

Le contexte : L'enseignement supérieur au Maroc

L'enseignement supérieur marocain comprend deux composantes: L'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé.

L'enseignement supérieur public est assuré dans les universités ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités: 12 Universités avec 125 établissements universitaires, et 33 établissements ne relevant pas des universités et 59 centres des études doctorales.

L'enseignement supérieur privé est composé de 5 Universités «en partenariat avec l'état » avec 28 établissements, 2 établissements «en partenariat avec l'état», 5 Universités privées avec 20 établissements et 181 autres établissements d'enseignement supérieur privé (Ecoles, Instituts).

En application des orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation (1999), l'enseignement

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

supérieur marocain a connu une réforme profonde qui s'est caractérisée par la promulgation de la Loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur; la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique Licence-Master-Doctorat, caractérisé par une nouvelle organisation: Cycles, Filières, Semestres, Modules, Passerelles, Capitalisation des acquis, etc. ainsi que l'installation de modèles d'assurance qualité par l'introduction d'un système d'accréditation des filières et programmes de formation.

Le Maroc s'est ainsi, ces deux dernières décennies, engagé dans une politique de développement et de promotion de la Qualité dans l'enseignement supérieur, suite aux directives royales, ainsi que les grandes orientations de l'éducation et de formation de la vision stratégique 2015-2030 qui a pour souci majeur, la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Présentation de l'agence évaluée

L'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (ANEAQ), a été créée en 2014.

Les activités de l'ANEAQ sont définies par la loi n° 80-12 (B.O. du 21 Aout 2014):

- Evaluer des établissements d'enseignement supérieur publics et privés et les établissements de recherche scientifique;
- Examiner et évaluer les filières de formation en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'accréditation;
- Evaluer les activités des centres d'études doctorales et dresser le bilan des formations et des travaux de recherche réalisés dans ces centres;
- Evaluer la recherche scientifique et l'efficacité de ses structures; évaluer les programmes et les projets de coopération universitaire dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

Depuis sa création, l'ANEAQ a entamé son processus d'opérationnalisation avec la mise en place d'un Conseil d'Administration, qui a tenu sa première réunion en Avril 2016. L'ANEAQ a créé des Commissions spéciales, assuré la rédaction des textes juridiques et réglementaires, défini son organigramme et entamé le recrutement du personnel et des experts.

Dans le cadre d'un projet d'assistance technique, l'AT/RSA II du Novembre 2016 au Novembre 2017, l'ANEAQ a organisé des rencontres avec des universités, avec des instances ministérielles et des personnes ressources en assurance qualité. Ceci a donné suite à des ateliers de réflexion et débats sur le développement d'activités d'assurance qualité au Maroc. Un premier atelier a eu lieu à Rabat en Février 2017, et un deuxième atelier a été organisé à Settat au mois de Juillet, après une tournée en printemps 2017 avec 5 pôles régionales dans les villes de Meknès, Tanger, Rabat, Marrakech et Casablanca – dite Caravane de l'Assurance Qualité – pour faire une sensibilisation et dialogue plus à proximité auprès des institutions d'enseignement supérieur, et de débattre sur un projet de référentiel d'évaluation et d'assurance qualité.

En ce qui concerne les activités d'assurance qualité externe, l'ANEAQ a lancé une première vague d'évaluation des filières de formation en 2017. Ainsi 771 filières d'enseignement supérieur public et 255 filières d'enseignement supérieur privé ont été soumises à une évaluation d'assurance qualité externe. Une deuxième vague a été organisée en 2018, comprenant 293 filières d'enseignement supérieur public et 323 filières d'enseignement supérieur privé.

En plus, l'ANEAQ a fait l'évaluation du progrès et du suivi sur terrain d'un échantillon des filières accréditées au cours de 2017. Ainsi 157 filières des 12 universités publiques (79 établissements universitaires) ont été

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





visitées par des comités d'experts, et le rapport est publié sur le site web de l'ANEAQ.

L'ANEAQ a aussi fait des visites d'audit des établissements supérieurs privés récemment créés.

L'Agence a élaboré un projet de référentiel d'évaluation d'assurance qualité des institutions d'enseignement supérieur, qui est actuellement en cours de publication au Bulletin Officiel par décret comme prévu par la loi 80-12 relative à l'ANEAQ.

Chapitre 3. Méthodologie

Le processus de l'évaluation dans le contexte du projet HAQAA est passé par les étapes suivantes :

- Appel à candidature des agences qui sont prêtes à se faire évaluer,
- Formulation du protocole de l'évaluation;
- Autoévaluation de l'AAQ, y compris rédaction d'un rapport d'autoévaluation ;
- Désignation et nomination des membres du comité d'évaluation externe avec l'accord de l'agence évaluée ;
- Analyse par les membres du comité d'évaluation externe du rapport d'autoévaluation ;
- Visite du comité d'évaluation sur le site de l'AAQ.

Le rapport d'autoévaluation (RAE) a été élaboré par l'équipe de l'ANEAQ qui comprend les trois chefs de division et les cadres qui constituent le personnel de l'Agence, supervisé par la direction.

Dans le processus d'évaluation, les experts externes internationaux ont étudié attentivement plusieurs documents fournis par l'organe de coordination du projet HAQAA et de l'ANEAQ, notamment,

- Le rapport d'auto-évaluation de l'ANEAQ, y compris les différents documents fournis en annexe de ce rapport;
- Les documents disponibles sur le site Internet de l'ANEAQ ;
- Les textes juridiques, notamment la loi de création de l'ANEAQ, les décrets, le projet de référentiel fourni par L'ANEAQ, le manuel des procédures et l'information sur l'évaluation des programmes;
- Les documents présentés par l'Initiative HAQAA, notamment, les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain ASG-QA et la Méthodologie d'évaluation des agences d'assurance qualité.

Le 21 novembre 2018, les deux experts se sont réunis dans un hôtel à Agdal, Rabat pour échanger leurs observations et planifier en détail les entretiens de la visite sur site. Au cours de cette réunion, les experts ont échangé de façon approfondie sur le programme proposé des rencontres avec les différentes parties prenantes, le rapport d'auto-évaluation de l'ANEAQ et les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA). Ils ont formulé des questions à poser aux différentes parties prenantes focalisées sur les six standards en rapport avec la visite externe. Les questions convenues à cette réunion ont été abordées lors des rencontres avec les parties prenantes. Cette réunion s'est déroulée dans un climat convivial caractérisé par un respect mutuel.

Les entretiens ont eu lieu les 22 et 23 novembre 2018. Ils ont porté principalement sur des interviews individuels et collectifs conformément au programme proposé par l'ANEAQ et présenté en annexe. Les interviews visaient à obtenir des informations des parties prenantes et du personnel sur les activités de l'ANEAQ.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service

UNIVERSITAT DE BARCELONA

EUA European University Association

ENQA EUROPEAN ASSOCIATION FOR QUALITY ASSURANCE IN HIGHER EDUCATION



**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Comme indiqué dans le programme, les deux experts se réunissaient régulièrement pour examiner les réponses reçues au cours des interviews et ajuster les questions de façon appropriée pour obtenir les informations souhaitées.

A la fin du programme des rencontres avec les parties prenantes, les experts ont rencontré le Directeur de l'ANEAQ pour partager avec lui les conclusions majeures de la visite.

Chapitre 4. Constatations lors de la visite sur site, analyse et jugements

Dans ce chapitre, les experts externes donnent une appréciation de certains standards ASG-QA, et font leurs observations basées sur les informations dans le rapport d'autoévaluation, les informations écrites obtenues sur place et les entretiens avec les interlocuteurs lors de la visite à Rabat, Maroc.

Partie B :

Standard 2:

Élaboration de mécanismes d'assurance qualité appropriés et adaptés au contexte

Référence :

Les références, lignes directrices et processus d'assurance qualité externe sont élaborés en fonction du contexte et définis de façon à réaliser les buts et objectifs visés de l'AQE et à renforcer les systèmes d'AQI au niveau des établissements.

En 2016-2017 dans le cadre du projet d'assistance technique, l'AT/RSA II, l'ANEAQ a organisé des rencontres avec les universités, des instances ministérielles et des personnes ressources en AQ. Ainsi l'ANEAQ a élaboré un référentiel d'assurance qualité tout en adoptant une démarche consultative et participative des parties prenantes (enseignants, chercheurs, administrateurs de l'Agence, experts nationaux et internationaux) afin d'aboutir à un consensus sur un modèle adapté à la réalité marocaine.

Après des ateliers de réflexions et de débat sur le développement d'activités d'assurance qualité, l'ANEAQ a lancé en 2017 une première vague d'évaluation des filières de formation où 771 filières d'enseignement supérieur public et 255 filières d'enseignement supérieur privé ont été soumises à une évaluation d'assurance qualité externe. En 2018, une deuxième vague a été organisée, comprenant 293 filières d'enseignement supérieur public et 323 filières d'enseignement supérieur privé.

Lors de ces vagues d'évaluations, l'Agence a décidé d'introduire une méthodologie dématérialisée qui a permis d'éviter des retards. Ainsi les institutions ont reçu les résultats à temps.

Dans un premier temps, l'Agence a fait appel aux experts déjà recrutés auparavant par le Ministère qui menait les activités d'évaluation externe des filières avant la création de l'ANEAQ.

L'ANEAQ a employé une méthodologie d'évaluation des filières de formation dans les premières vagues. Pour cela, 2 experts indépendants ont été nommés par filière. Ils ont évalué les filières par rapport aux cahiers des normes pédagogiques nationales (CNPN) et aux textes juridiques en vigueur. Cette démarche est suivie d'une synthèse faite par un troisième expert sur la base des évaluations des deux experts. Il y a une exigence d'anonymat qui ne permet pas aux institutions de connaître les noms des experts qui ont fait l'évaluation des

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

filières. Selon l'Agence ceci a été fait pour éviter toute tentation d'ingérence dans le processus d'évaluation. En même temps, l'ANEAQ dispose de procédures de sélection des experts (Voir aussi Parti C, standard 3).

L'ANEAQ a travaillé sur les formulaires fournis aux experts pour assouplir la méthodologie, et l'Agence a adapté les guides d'évaluations utilisés par les experts.

Selon les informations obtenues lors des réunions tenues sur place, ce travail a été fait par des experts pour la plupart très expérimentés. Ils ont employé des formulaires avec des rubriques bien spécifiques. Ils ont divisé les cahiers des normes pédagogiques nationales en 3 grands volets. C'est pourquoi, dans l'opinion de plusieurs interlocuteurs, il n'a pas été nécessaire d'organiser une formation formelle pour les experts travaillant dans ces évaluations.

Lors de la visite, l'ANEAQ a expliqué que l'Agence va lancer un appel à candidature pour recruter les experts qui feront les évaluations des filières en 2019 aussitôt que les champs disciplinaires des filières seront connus. Dans ce contexte les experts HAQAA ont cherché à savoir si les experts nouvellement recrutés vont recevoir une formation. L'Agence a expliqué qu'elle est en train de réfléchir sur la nécessité d'une formation, et une proposition très préliminaire concernant l'accompagnement des nouveaux experts a été développé par un groupe interne.

Vu l'intérêt d'assouplir la méthodologie d'évaluations des filières et le prochain défi que représente l'introduction d'évaluations des institutions, les experts HAQAA ont encouragé l'ANEAQ à continuer ses réflexions sur l'encadrement et la formation de ses experts.

Le travail d'évaluation des filières n'a pas été accompagné de visite sur site.

Ainsi c'était la première activité d'assurance qualité externe qui comprenait aussi une visite sur site, qui a été organisée en 2018, quand l'ANEAQ a lancé une opération d'accompagnement et du suivi des filières accréditées en 2017. Dans ce suivi sur site d'un échantillon des filières évaluées en 2017, 8 comités d'experts ont fait une évaluation sur place de 157 filières des 12 universités publiques. Pendant une semaine chaque comité d'experts (multidisciplinaire) tenu des entretiens avec les porteurs des projets et les responsables des filières; les comités d'experts ont apporté des appuis et des conseils à ces responsables de filières, un rapport global a été élaboré par l'ANEAQ et a été communiqué aux douze universités publiques, envoyé au chef de gouvernement et au Ministre de tutelle et publié sur le site web de l'ANEAQ.

Cette activité a, selon les interlocuteurs que l'équipe HAQAA a rencontré, été très bien reçue par les institutions ainsi que les experts de ANEAQ. Les leçons tirées de cette expérience peuvent contribuer à la réflexion de l'ANEAQ sur le développement de son approche des futures évaluations des institutions.

De même, les ateliers de réflexion et de débats sur le développement d'activités d'assurance qualité organisés par l'ANEAQ en 2017 peuvent servir comme inspiration pour l'organisation des activités pour impliquer les parties prenantes. Les ateliers ont été très favorablement reçus, et ils ont entre autres contribué à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation d'assurance qualité des institutions d'enseignement supérieur qui est actuellement en cours de publication.

Les parties prenantes rencontrées, lors de la visite des experts HAQAA, ont exprimé une grande appréciation de l'ouverture de l'ANEAQ dans ses démarches pour les inclure dans ses réflexions, tout en respectant le rôle donné à l'ANEAQ pour définir ces propres activités en tant qu'agence autonome.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

En même temps, il est noté que ni les étudiants, ni les futurs employeurs des diplômés, pour le moment, n'ont pas été impliqués dans les activités de l'ANEAQ. C'est pourquoi les experts HAQAA ont suggéré l'implication de toutes les parties prenantes dans les activités, y compris, les représentants des étudiants et les représentants des futurs employeurs des diplômés.

Les experts ont noté aussi les très bons résultats, que l'ANEAQ a obtenu avec la dématérialisation des dossiers, et ont noté qu'en 2018 toutes les universités ont eu les décisions concernant leurs offres de formation à temps.

Une enquête menée par l'ANEAQ auprès des porteurs de projet dans les établissements publics a montré que plus de 70% se disent satisfaits du travail de l'ANEAQ.

Les experts HAQAA ont constaté après les entretiens sur place, que l'ANEAQ est vue comme une institution sérieuse et crédible par les parties prenantes, et que l'ANEAQ n'hésite pas à trancher en donnant des avis favorables, ou des avis défavorables. Par ailleurs l'Agence a commencé à introduire plus de souplesse dans la méthodologie où il est noté que les experts ont donné plus de marge pour faire de l'évaluation au-delà de l'assurance de conformité. Ils ont développé davantage l'approche assurance qualité.

Partie C :

Standard 1. Statut légal et personnalité juridique.

Référence:

L'AAQ est une entité juridique autonome avec un mandat, un champ d'action et des pouvoirs clairement définis. Elle est reconnue comme l'agence d'assurance qualité à un niveau national/régional.

Sa création est prévue par la loi 01-00 relative à l'organisation de l'enseignement supérieur (en 2000), l'Agence est un établissement Public soumis à la tutelle de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par la loi n° 80-12 relative à l'Agence promulguée par Dahir du 31 juillet 2014 (B.O. du 21 Aout 2014).

Selon la loi n° 80-12, article 3, l'ANEAQ a pour mission d'effectuer, pour le compte de l'Etat, des évaluations du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique afin d'en garantir la qualité. Voir aussi, ci-dessous dans les commentaires concernant le standard 2, des informations supplémentaires concernant le champ d'action de l'Agence spécifié dans cette loi.

Selon l'article 5, l'évaluation effectuée par l'Agence consiste en un audit des performances académiques et institutionnelles sur la base de critères de qualité fixés par voie réglementaire, sur proposition de l'ANEAQ. Conformément aux missions qui lui sont dévolues, l'Agence effectue des enquêtes sur le terrain et des visites aux établissements objet d'évaluation. Elle peut consulter et examiner tous les documents et informations nécessaires, et avoir des entretiens avec les responsables, les enseignants ainsi que le personnel administratif, les étudiants et certains acteurs économiques entretenant des relations avec les établissements objet d'évaluation. A cet effet, tous les établissements concernés par l'évaluation mettent à la disposition de l'Agence tous les documents et informations précités.

Ainsi l'Agence dispose, selon la loi 80-12, des pouvoirs nécessaires pour poursuivre sa mission.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Tous les entretiens conduits par les experts externes, pendant la visite à Rabat, ont confirmé que l'ANEAQ est reconnue comme l'agence d'assurance qualité à un niveau national au Maroc.

Standard 2. Vision et énoncé de mission.

Référence:

L'AAQ rédige et publie une vision et un énoncé de mission ou d'objectifs prenant le contexte de l'enseignement supérieur en considération

Selon la loi n° 80-12, article 3, l'Agence a pour mission d'effectuer, pour le compte de l'Etat, des évaluations du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique afin d'en garantir la qualité.

A cet effet, l'ANEAQ est chargée :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur public et privé et les établissements de recherche scientifique, en tenant compte de la spécialité de chaque établissement, notamment ses projets pédagogiques et scientifiques ;
- d'examiner et d'évaluer les filières de formation en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'accréditation ;
- d'évaluer les activités des centres d'études doctorales et dresser le bilan des formations et des travaux de recherche réalisés dans ces centres ;
- d'évaluer la recherche scientifique et l'efficacité de ses structures ;
- d'évaluer les programmes et les projets de coopération universitaire dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

En 2017, l'Agence a développé un projet de plan stratégique, mais à l'époque on avait conclu qu'un plan annuel servirait mieux. L'Agence dispose d'un plan d'activités annuel, qui contient les activités à mener.

Néanmoins, avec le développement de l'Agence, avec l'aspiration de faire plus d'activités, y inclus le développement d'une approche d'évaluation des institutions, et une augmentation sensible dans les dotations d'employées de l'Agence, les experts externes HAQAA trouvent qu'un plan stratégique peut se montrer très utile pour définir les prochaines étapes dans le développement, déjà très positif, des activités de l'Agence.

Ceci est aussi exprimé par des parties prenantes qui souhaiteraient avoir une stratégie de l'Agence et encore plus de visibilité. Actuellement l'ANEAQ prévoit l'établissement d'un service de communication, et l'Agence dispose déjà d'un site web informatif, et récemment un compte twitter.

En plus, les experts externes pensent, que le développement en détail de l'approche d'évaluation des institutions va probablement impliquer l'élaboration d'un plan plus spécifique avec des réflexions sur les grandes lignes de l'approche d'évaluations des institutions à adopter en tenant compte des règlements à respecter. L'intégration des parties prenantes dans ces réflexions, la définition des rôles à l'intérieur de l'Agence pour appuyer les nouvelles activités, le développement de manuels et guides, la formation des experts, la sensibilisation préalable des parties prenantes avant le lancement, et des projets pilotes pour tester la viabilité des activités préconisées.

Ainsi les experts ont suggéré d'élaborer un plan stratégique de l'ANEAQ couvrant ses activités et priorités dans le moyen terme.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Standard 3. Gouvernance et Management

Référence:

L'AAQ a des structures clairement définies pour garantir une gouvernance et une gestion rigoureuses et éthiques, y compris de bonnes pratiques d'assurance qualité au service de sa mission et de son mandat officiel.

Selon la loi, l'Agence est administrée par un Conseil d'Administration présidé par le Chef du gouvernement ou l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur et gérée par un directeur nommé conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution.

Le Conseil d'Administration est composé de deux représentants du ministère de tutelle; du secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II des sciences et des techniques ou son représentant; du président de la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur ou son représentant; du président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ou son représentant; d'un représentant des établissements ne relevant pas des universités; d'un représentant de l'enseignement supérieur privé; de deux anciens présidents d'universités relevant de l'enseignement supérieur public; de quatre membres connus pour leur compétence scientifique et technique; d'un représentant élu par et parmi le personnel de l'Agence.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des voix, et il se réunit au moins deux fois par an, respectivement pour arrêter les états de synthèse des activités de l'année passée, et pour arrêter le budget et le programme prévisionnel d'activités de l'année suivante.

Selon l'article 9 de la loi n° 80-12, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il exerce entre autres les attributions suivantes : fixe les grandes orientations de l'Agence et arrête son programme d'action; arrête le budget annuel de l'Agence, et les modalités de financement de ses programmes d'activités. C'est aussi le conseil d'administration qui entre autre propose à l'administration de L'ANEAQ les critères d'évaluation, et élabore l'organigramme de l'Agence.

En même temps l'article 9 stipule que le conseil d'administration peut donner délégation au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

Selon l'article 12 de la loi n° 80-12, le directeur dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence. Entre autre la loi énonce qu'il assure la gestion de l'Agence, agit en son nom et accomplit ou autorise tout acte ou opération relatifs à l'Agence; représente l'Agence vis-à-vis de l'Etat, de toute administration publique ou privée et tous tiers et fait tous actes conservatoires; exécute les décisions du conseil d'administration et les commissions créées par ce dernier; assure la gestion de l'ensemble des services de l'Agence et nomme aux emplois de l'Agence conformément au statut de son personnel.

L'Agence établit un rapport annuel, qu'elle fait soumettre au ministère de tutelle, comprenant les activités de l'année et les recommandations visant l'amélioration de la qualité des établissements objet de l'évaluation. L'ANEAQ soumet également un rapport au Chef du gouvernement concernant l'état, les résultats et les perspectives qui se dégagent des opérations d'évaluation. L'Agence publie les rapports annuels et elle transmet aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, les rapports relatifs aux évaluations effectuées à leur profit et ce, en vue de les présenter à leurs conseils.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Il est noté, qu'il y a la possibilité de faire une demande de recours dans le cas où une institution ne trouve pas une décision justifiée, mais selon l'Agence il n'existe pas pour l'instant une procédure écrite à cet effet.

Pour assurer l'absence de conflit d'intérêt, les contrats signés par les experts avec l'ANEAQ incluent un certain nombre de dispositions de déontologie (intégrité, objectivité, transparence, impartialité) y compris que l'expert déclare des conflits d'intérêt potentiels. Les experts ont entre autre aussi confirmé que les dossiers qu'ils traitent ne viennent pas de leurs propres institutions, et l'Agence est très consciente de l'importance d'éviter des conflits d'intérêt.

Standard 4. Indépendance de l'Agence d'Assurance Qualité

Référence :

L'AAQ est indépendante dans ses activités, ses résultats, ses jugements et ses décisions.

Selon le rapport d'autoévaluation, l'ANEAQ se trouve indépendante dans ces décisions à travers son conseil d'administration qui dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à son administration.

Les entretiens avec les parties prenantes ont confirmé qu'on a confiance que l'ANEAQ agit d'une manière indépendante quand elle donne des avis à la fin des évaluations.

Aussi, le personnel et les experts de l'Agence travaillent selon des procédures opérationnelles d'évaluation qui sont transparentes et permet l'autonomie dans la gestion et dans l'émission des avis.

On note, en même temps, que les évaluations et avis de l'ANEAQ sont transmis à la Commission National de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNCES) qui prend les décisions finales. Les filières qui ont reçu un avis défavorable peuvent faire l'objet d'un recours.

Les parties prenantes ont des opinions divergentes au sujet des rôles du Ministère et de l'Agence. Certains notent que l'accréditation c'est l'affaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur, et que l'ANEAQ devrait rester dans le domaine des évaluations, et garder sa notoriété dans ce rôle comme agence autonome qui fait l'émission d'avis indépendants. D'autres pensent qu'il faut renforcer davantage l'autonomie de l'Agence, et modifier les règles pour que les avis des experts ne passent pas par le Ministère et la CNCES pour décisions finales. Ainsi l'avis de l'ANEAQ devrait être un avis avec autorité, et l'Agence devrait avoir un rôle comme régulateur dans un contexte bien défini d'assurance qualité externe.

Les experts HAQAA ont ainsi trouvé qu'il y a un besoin de rédiger les règlements qui gèrent les relations et processus entre le Ministère et l'ANEAQ avec le but d'établir une situation où il est clair que des décisions finales sur les évaluations des filières et des institutions soient prises de manière transparente et indépendante par l'Agence.

Les experts HAQAA ont aussi noté que selon la loi 80-12, le président du Conseil d'Administration de l'ANEAQ est soit le chef du gouvernement, soit le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, et aussi plusieurs autres membres sont nommés surtout sur la base du poste occupé dans la fonction publique. Les experts ont suggéré de sensibiliser toutes les parties prenantes en vue de l'adaptation de la composition du Conseil d'Administration de l'Agence et/ou l'adaptation des responsabilités entre le Conseil d'Administration et les trois commissions spécialisées d'évaluation, pour mieux refléter le rôle autonome de l'ANEAQ dans la prise de décisions concernant l'assurance qualité externe.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

Standard 7. Ressources Financières et Humaines

Référence

L'AAQ dispose de ressources humaines, financières et matérielles adéquates et appropriées pour exécuter son mandat d'assurance qualité de manière efficace et efficiente.

Selon l'ANEAQ le développement des ressources de l'Agence sont, pour l'instant, suffisantes pour accomplir ses missions. Elles couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement, les salaires, et toutes autres dépenses en rapport avec l'activité de l'Agence.

Actuellement l'Agence a 13 employés y inclus son Directeur. En décembre 2018 l'Agence compte recruter plus de personnes qualifiées par voie de concours.

Selon les parties prenantes et les experts de l'ANEAQ, c'est important que les salariés recrutés reçoivent de la formation dans le domaine de l'assurance qualité, et perfectionnent leurs compétences pour qu'ils puissent pleinement soutenir et assister les experts recrutés par l'Agence.

Selon l'ANEAQ, les membres du personnel de l'Agence participent régulièrement à des réunions internationales et à des stages internationaux.

Les experts ont recommandé de planifier les ressources nécessaires prochainement au financement des évaluations institutionnelles et plus tard les évaluations de programmes de recherche.

Chapitre 5. Recommandations et appréciations :

L'Agence a été légalement créée en 2014 ; elle dispose d'un Conseil d'Administration et de commissions spécialisées d'évaluation; elle a recruté les membres de son personnel et ses experts selon une procédure pertinente et transparente. Elle a procédé, en 2017 et 2018, selon des procédures pertinentes et transparentes, à l'évaluation de plus de 1600 filières de formation réparties sur toute l'étendue du territoire marocain. Elle a publié ses résultats sur son site web après avis de la CNACES qui est une structure du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les parties prenantes rencontrées lors de la visite des experts HAQAA ont exprimé une grande appréciation de l'ouverture de l'ANEAQ dans ses démarches pour les inclure dans ses réflexions, tout en respectant le rôle donné à l'ANEAQ pour définir ces propres activités en tant qu'agence autonome.

Les experts HAQAA constatent après les entretiens sur place que l'ANEAQ est vue comme une institution sérieuse et crédible.

Les principales recommandations formulées à l'Agence sont :

- En rapport avec la référence B2 (Conception de mécanismes d'assurance qualité externe en adéquation avec leur objet) :
 - Continuer la matérialisation du processus d'évaluation ;
 - Continuer à impliquer et solliciter le feedback des parties prenantes sur leurs perceptions de l'Agence ;
 - Impliquer, en plus des dirigeants des institutions, porteurs des projets, enseignants

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

chercheurs et experts, toutes les autres parties prenantes y compris les étudiants et les futurs employeurs des diplômés aux activités de l'Agence ;

- Vu l'intérêt d'assouplir la méthodologie d'évaluations des filières et le prochain défi que représente l'introduction d'évaluations des institutions, les experts HAQAA ont encouragé l'ANEAQ à continuer ses réflexions sur l'encadrement et la formation de ses experts.

- En rapport avec la référence C2 (Vision et mission) :
 - Avec l'aspiration de faire plus d'activités, y compris le développement d'une approche d'évaluation des institutions, et une augmentation sensible dans les dotations d'employées de l'Agence, l'élaboration d'un plan stratégique peuvent se montrer très utiles pour définir les prochaines étapes dans le développement, déjà très positif, des activités de l'Agence ;
 - L'élaboration d'un plan plus spécifique de l'approche d'évaluation des institutions avec des réflexions sur les grandes lignes de cette approche à adopter en tenant compte aux règlements à respecter, l'intégration de parties prenantes dans les réflexions, la définition des rôles à l'intérieur de l'Agence pour appuyer les nouvelles activités, le développement de manuels et guides, la formation des experts, la sensibilisation préalable des parties prenantes avant le lancement des vagues d'évaluations, et des projets pilotes pour tester la viabilité des activités préconisées.

- En rapport avec la référence C3 (Gouvernance et management) :
 - Mettre en place des processus efficaces, systématiques et justes pour analyser des plaintes et demandes de recours, au cas où une institution trouve une décision non justifiée.

- En rapport avec la référence C4 (Indépendance de l'AAQ) :
 - De rédiger les règlements qui gèrent les relations et processus entre le Ministère et l'ANEAQ dans le but d'établir une situation où il devient clair que des décisions finales sur les évaluations des filières et des institutions soient prises de manière transparente et indépendante par l'Agence ;
 - Sensibiliser toutes les parties prenantes en vue de l'adaptation de la composition du Conseil d'Administration de l'Agence, l'adaptation des responsabilités entre le Conseil d'Administration et les trois commissions spécialisées d'évaluation, pour mieux refléter le rôle autonome de l'ANEAQ dans la prise de décisions concernant l'assurance qualité externe.

- En rapport avec la référence C7 : Ressources financières et humaines ;
 - Continuer et développer la politique de formation continue du personnel de l'ANEAQ ;
 - Planifier et exécuter le recrutement de plus de personnel compétent, en tenant compte de la parité homme-femme ;
 - Planifier les ressources nécessaires prochainement au financement des évaluations institutionnelles.

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service

 **UNIVERSITAT DE
BARCELONA**

 **EUA**
European University Association

 **ENQA**
EUROPEAN ASSOCIATION
FOR QUALITY ASSURANCE
IN HIGHER EDUCATION

PROGRAMME ET LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

[21.11.2018]				
Autant que nécessaire	Réunion de préparation du Panel (à l'hôtel)			
JEUDI [22.11.2018]				
DURÉE	SUJET	PERSONNES À RENCONTRER	PROBLEMATIQUES A ABORDER (LES EXPERTS VONT REMPLIR CELA)	RESPONSABLE DU PANEL (les experts vont remplir cela)
09 :00-10 :00	Réunion avec l'équipe en charge de la préparation du rapport d'auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – M. El Mokhtar BAKKOUR, Directeur de l'ANEAQ – M. Fouad CHAFI, Chef de division – M. Nabil GHARBI, Chef de division – M. Youssef HAYANI MECHKOURI, Chef de division 		
10:00-11:00	Réunion avec les hauts responsables de l'enseignement supérieur au ministère (Direction de l'Enseignement Supérieur et de Développement Pédagogique)	<ul style="list-style-type: none"> – M. Abderrazak BENSAGA, Chef de division (DESDP) – Mme Zahra BELFAQIR, Chef de division (DESDP) – M. Abderrahim OUABBOU, Chef de division (DESDP) – M. Karim EL YAKOUBI, Chef de division (DESDP) 	<i>Pour une contrainte imprévue, seul M. Abderrazak OUABBOU a représenté la DESDP</i>	
11:00-11:30	Pause café			

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



UNIVERSITAT DE BARCELONA



EUA European University Association



ENQA EUROPEAN ASSOCIATION FOR QUALITY ASSURANCE IN HIGHER EDUCATION



**THE AFRICA-EU
PARTNERSHIP**

11:30-12:30	Réunion avec des experts en assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Souad BENAICH - Mme Rabea ZIRI 		
12 :30-13 :00	Réunion du panel			
13 :00-14 :30	Déjeuner			
14 :30-15 :30	Réunion avec le président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et des représentants des établissements de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - M. Hassane SAHBI, Président de l'université Moulay Ismail - M. Mohamed ESSAIDI, Directeur de l'ENSIAS - M. Abdelfattah CHEFCHAOUNI, Directeur de l'INPT - M. Ahmed EZBAKHE, Vice président à l'UIR 		
15 :30-1630	Réunion avec des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> - Maryam ABOULATAD - Sara FAKKAKEtudiant - Hamza LAMRABET 		
Vendredi [23.11.2018]				
DURÉE	SUJET	PERSONNES À RENCONTRER	PROBLÈMATIQUES À ABORDER (LES EXPERTS VONT REMPLIR CELA)	RESPONSABLE DU PANEL (LES EXPERTS VONT REMPLIR CELA)
08:30-09:00	Réunion privée du panel			
09 :00-10 :00	Réunion avec des experts de l'ANEAQ et coordonateurs de filières de formation	<ul style="list-style-type: none"> - M. Amine MZOURI - M. Taoufiq YAHYAOUI - M. Mustapha AMGHAR 		

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



10:00-11:00	Réunion avec des intervenants du monde socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> – M. Mohamed SLASSI Sennou, Président de la Commission Formation professionnelle à la CGEM 	<i>Il s'est excusé à la dernière minute</i>	
11 :00-11 :30	Pause café			
11 :30-12 :30	Réunion avec l'équipe en charge de la préparation du rapport d'auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – M. El Mokhtar BAKKOUR, Directeur de l'ANEAQ – M. Fouad CHAFI, Chef de division – M. Nabil GHARBI, Chef de division – M. Youssef HAYANI MECHKOURI, Chef de division 		
12 :30-13 :00	Réunion privée du panel			
13 :00-14 :30	Déjeuner (membres du panel uniquement)			
14 :30-15 :30	Compte-rendu final avec les responsables/staff			

DESDP Direction de l'Enseignement Supérieur et de Développement Pédagogique
 CPU Conférence des Présidents d'Universités
 ENSIAS École nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes
 INPT Institut national des postes et télécommunications
 UIR Université internationale de Rabat
 CGEM Confédération générale des entreprises du Maroc
 INE Instance nationale d'évaluation

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
 German Academic Exchange Service

